

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ETIENNE

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu le décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ETIENNE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. CRISTIAN BOUNEGRU, né le 23 juin 1992 à CHISINAU (MOLDAVIE), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La MAÎTRISE DROIT, ÉCONOMIQUE, GESTION, Mention INGÉNIERIE ÉCONOMIQUE,

est délivrée à **M. CRISTIAN BOUNEGRU**

au titre de l'année universitaire 2014-2015

Fait à Lyon, le 18 février 2016

Le titulaire
La Présidente

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier Académie des Universités*

